

Projet de compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2025 à 20h00

Présents : Régis FAVRET, Sauveur CARPI, Frédéric PATARD (à partir de 20h05), Cécile PICHARD, Lionel DELAY, Guillaume NOUET, Hélène BOHL, Danièle JANNEL

Excusés : Alexandre BOHL a donné procuration à Hélène BOHL, Danièle JANNEL a donné procuration à Régis FAVRET, Jennifer COLARDELLE

Mme Cécile PICHARD est désigné(e) secrétaire de séance.

Convocation mentionnant l'ordre du jour envoyée le 20/03/2025

- Procès-verbal de la séance du 08/02/2025,
- Compte de gestion 2024,
- Compte administratif 2024,
- Affectation des résultats 2024,
- Budget primitif 2025,
- Vote des taux de taxes locales,
- Fongibilité des crédits,
- Subventions 2025,
- Chauffage salle des fêtes,
- Points divers

1. PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08/02/2025

Le maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de procès-verbal de conseil du 08/02/2025 transmis par mail le 20/03/2025 et dont la liste des présents a été modifiée.

Après délibération, le conseil vote de procès-verbal de la séance précédente :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2. COMPTE DE GESTION 2024

Le maire rappelle au conseil que le compte de gestion est établi par le comptable public.

Il confirme que les montants et imputations sont conformes au compte administratif tenu en mairie.

	Investissement		Fonctionnement		TOTAL
	2023	2024	2023	2024	2024
Recettes	49 784.01	128 232.14	134 973.94	131 643 79	259 875.93
Dépenses	122 139.21	71 765.36	116 090.43	141 152.64	212 918.00
Solde	-72 355.20	56 466.78	18 883.51	9 508.85	46 957.93

Après délibération, le conseil vote le compte de gestion :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Mme Cécile PICHARD expose au conseil les dépenses et recettes 2024.

Le maire quitte la salle.

Le conseil délibère et vote le compte administratif :

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 1

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Vu les comptes précédents, le maire propose d'affecter les résultats ainsi :

- 1) Pour l'investissement :
 - Report 2023 au compte 001 : - 64 147,41 €
 - Solde 2024 : + 56 466,78 €
 - Résultat de clôture : - **7 680,63 €**

- Restes à réaliser en dépenses : - 19 500,00 €
- Restes à réaliser en recettes : + 8 697,00 €

Besoin de financement : **18 483,63 €**

- 2) Pour le fonctionnement :
 - Report 2023 au compte 002 : + 82 804,85 €
 - Solde 2024 : - 9 508,85 €
 - Résultat de clôture : + **73 296,00 €**

Au 001 Résultat d'investissement : - 7 680,63 €

Au 1068 Excédent de fonctionnement (vers l'investissement) : 18 483,63 €

Au 002 Résultat de fonctionnement : + 54 812,37 €

Après délibération, le conseil vote la proposition d'affectation des résultats :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

5. BUDGET PRIMITIF 2025

Mme Cécile PICHARD expose au conseil les dépenses et recettes prévues en 2025.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes à 76 137,20 €.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à 181 694,87 €.

Après délibération, le conseil vote la proposition de budget 2024 par nature au niveau des chapitres, sans opération :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

6. VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES

Le maire propose au conseil d'augmenter les taux de taxes locales ainsi :

- Taxe foncier bâti : de 28,11 % à **28,67 %**
- Taxe foncier non bâti : de 18,99 % à **19,37 %**
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 8,75 % à **8,92 %**

Après délibération, le conseil vote la proposition d'augmentation des taux des taxes locales 2025 :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

7. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Mme Cécile PICHARD informe le conseil que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe le conseil de ces mouvements de crédits lors de son plus proche conseil.

Après délibération, le conseil autorise le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 0

8. SUBVENTIONS 2025

Le maire informe le conseil des subventions versées en 2024 et des demandes reçues en 2025 :

Après délibération, le conseil vote les subventions suivantes :

	2023	2024	2025
Amicale des pompiers des Côtes en Haye :	100	100	100
Anim Haye Foyer rural :	100	100	100
Chiens guides de l'Est :			
Les restaurants du Cœur :			
Maison du tourisme Terres Toulaises :			
Centre Briançon :			
Association de parents d'élève Les P'tits Loups :			50
Pompiers humanitaires			
Une rose un espoir :			
Association des Paralysés de France :			
Comité départemental du concours national de la résistance et de la déportation :			
Adavie (maintien à domicile)			
TOTAL	200	200	250

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

9. AMÉLIORATION DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FÊTES

Le Maire rappelle la délibération relative à l'amélioration du chauffage de la salle des fêtes, prise lors du précédent conseil. Depuis, un devis pour la pose des dalles chauffantes a été reçu, pour 1 200 € (dalles à 4 002,30 € HT), il propose au conseil de confirmer le projet avec un montant total de 5 202,30 € HT.

Après délibération, le conseil décide de valider le projet et charge le maire de solliciter les subventions correspondantes.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est close à 23h15.